

# Fermeture des entreprises

FAQ CSOEC - Mise à jour : 28 avril 2020 - 11h

Date	Questions	Réponses
18/03/2020	Les sociétés du bâtiment doivent-elles fermer ?	<p>Les sociétés du bâtiment n'ont pas l'obligation légale de cesser toute activité. Cependant des mesures doivent être prises pour la sécurité des salariés. En pratique, beaucoup d'entreprise du secteur ont cessé leur activité.</p> <p><a href="https://www.fntp.fr/coronavirus-et-entreprises-de-tp">https://www.fntp.fr/coronavirus-et-entreprises-de-tp</a></p>
17/03/20	Quel est la liste des commerces devant fermer ?	<p>La liste des commerces qui doivent ouvrir est indiquée dans un décret qui prévoit les commerces pouvant ouvrir. Tous les autres doivent obligatoirement fermer.</p> <p>Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte</a></p>
17/03/20	Les opticiens doivent-ils fermer ?	<p>Jusqu'au 16 mars 2020 les opticiens n'étaient pas prévus dans la liste des établissements pouvant ouvrir. Ils ont reçu l'autorisation à compter du 17 mars.</p> <p>Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte</a></p>
17/03/20	Les garagistes doivent ils fermer leur établissement ?	<p>Les garagistes figurent dans la liste des entreprises pouvant ouvrir.</p> <p>Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte</a></p>
17/03/20	Les commerces peuvent-ils continuer leur service de retraits de commande en magasin ?	<p>Le décret prévoit la possibilité pour les commerces de continuer leur service de retrait de commandes.</p> <p>Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte</a></p>
17/03/20	Le cabinet d'expertise comptable doit-il fermer ?	<p>Il n'est pas prévu que les cabinets d'expertise-comptable doivent fermer.</p>

**FAQ CSOEC - Mise à jour : 28 avril 2020 - 11h**

Date	Questions	Réponses
17/03/20	Les commerces en dehors des centres commerciaux doivent ils fermer ?	<p>Tous les commerces qui ne figurent pas dans la liste doivent fermer qu'ils soient ou non dans un centre commercial.</p> <p>Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence</p> <p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/23/SSAZ2008253D/jo/texte</a></p>